

GÉNÉRATION 2004
QUESTIONNAIRE ALLEGE
INTERROGATION
Printemps 2007

DICTIONNAIRE DES VARIABLES

IMPORTANT :

- Conformément à la déclaration faite pour cette enquête à la CNIL, le fichier de l'enquête Génération 2004 mis à disposition du grand public contient uniquement les principales variables d'exploitation, et non toutes les variables collectées.
- Une seule base est mise à disposition du grand public. Cette base inclut une sélection de variables individuelles, de variables concernant la formation et de variables relatives à l'emploi à la date de l'enquête.
- Des bases plus complètes de l'enquête Génération 2004 peuvent être mises à disposition par le centre Maurice Halbwachs dans les conditions habituelles de mise à disposition du centre.
- L'utilisation de la variable de pondération PONDEF permet de retrouver des résultats valables pour l'ensemble du champ Céreq (voir présentation). Les premières exploitations approfondies ont conduit à améliorer les pondérations. Il peut donc exister des écarts entre les premiers résultats publiés par le Céreq et ceux obtenus avec les fichiers finaux mis à disposition.
- La variable SITDE permet de calculer les taux d'emploi et de chômage.
- La variable STAT_FIN2 permet de calculer le taux d'emploi à durée indéterminée (codes 01, 02, 03, 04).
- Pour plus d'information sur la méthodologie de l'enquête Génération 2004, un bilan d'enquête est disponible dans la collection Net.doc sur le site internet du Céreq : www.cereq.fr. Ce document présente de manière très détaillée toutes les phases de l'enquête Génération 2004 : constitution de la base de sondage, échantillonnage, collecte, apurement, pondération etc.

Table des matières

Présentation Générale de Génération 2004	5
1. <u>Variables issues de la base de sondage</u>	14
2. <u>Variables individuelles</u>	
IDENTIFIANT ET PONDERATION	16
IDENTIFICATION DE L'ENQUETE ET DELIMITATION DU CHAMP	16
PARCOURS SCOLAIRE.....	16
CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES ET ENVIRONNEMENT FAMILIAL.....	23
CALENDRIER PROFESSIONNEL ET VARIABLES CALCULEES.....	25
3. <u>Variables relatives à l'emploi à la date de l'enquête</u>	
L'ENTREPRISE	31
DESCRIPTIF DE L'EMPLOI.....	33
 ANNEXE : MENU BAC PROFESSIONNEL	 41
 INDEX DES VARIABLES	 43

Présentation Générale de Génération 2004

Le dispositif des enquêtes « Générations »

Les enquêtes « Générations » s'intéressent à l'insertion et au cheminement des sortants du système éducatif lors de leurs premières années de vie active. Elles ont pour objectifs principaux de produire des indicateurs d'insertion (taux d'emploi, taux de chômage, taux d'emploi à durée indéterminée, etc.), selon les niveaux de formation, les filières, les spécialités, à destination des acteurs publics et sociaux. Elles proposent ainsi des informations qui contribuent à la compréhension des processus d'insertion et des différenciations des parcours en début de carrière.

Encadré 1 - Le centre d'études et de recherches sur les qualifications

Créé au début des années 1970, devenu établissement public en 1985, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) est placé sous la tutelle des ministères en charge de l'Education nationale et du Travail.

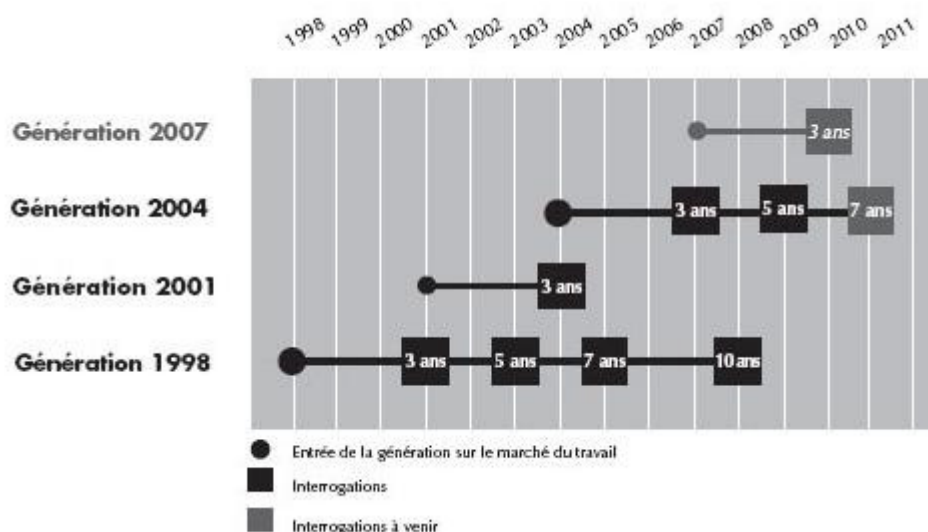
Il a pour missions de développer des études et des recherches, de collecter et d'exploiter des données originales dans le domaine de la relation formation-emploi, et de formuler des avis et propositions destinés à éclairer les choix en matière de politiques de formation.

La première enquête « Génération » a été effectuée en 1997 auprès de sortants du système éducatif en 1992 issus de tous les niveaux de formation. Un dispositif régulier d'interrogation a été mis en place à partir de l'enquête effectuée en 2001 auprès de sortants du système éducatif en 1998 : les enquêtes s'enchaînent au rythme d'une génération nouvelle de sortants interrogée tous les trois ans et avec une alternance entre une enquête « génération pleine » et une « mini-génération ».

L'enquête « génération pleine » comprend plusieurs interrogations. La première interrogation, trois ans après la sortie du système éducatif, est principalement tournée vers la production d'indicateurs et des usages institutionnels. Les ré-interrogations suivantes, à cinq ans, à sept ans, sont plutôt centrées sur les usages analytiques (notamment sur la question des parcours, des mobilités sur moyen terme). Ces ré-interrogations permettent aussi d'approfondir certains constats issus de l'exploitation de la première interrogation (par exemple sur les insertions les plus problématiques).

L'enquête « mini-génération » se limite à la première interrogation à trois ans, avec une taille d'échantillon plus réduite. Cette enquête a vocation à réactualiser les indicateurs d'insertion sur les trois premières années d'insertion selon une grille d'analyse moins fine que pour les générations « pleines ».

Figure 1. Enchaînement des enquêtes Générations



Le cœur de l'enquête, pour la première interrogation comme pour les autres quand il y a lieu, est constitué par le calendrier professionnel qui permet de suivre mois par mois la situation d'activité des jeunes à l'issue de leur formation initiale, permettant de suivre les séquences successives d'emploi et de non emploi.

Le dispositif « génération » permet aussi de répondre à des demandes d'extensions nationales ou régionales portant sur les jeunes issus de certains niveaux de formation, de certaines spécialités de formation ou sur des jeunes ayant bénéficié de certaines mesures pour la formation. Les échantillons peuvent donc être élargis en conséquence.

Le champ de l'enquête

L'enquête « Génération 2004 » concerne les « primo sortants » de formation initiale en 2003-2004 (année scolaire). Les sortants de formation qui avaient déjà interrompu leurs études au moins un an avant l'année scolaire considérée sont hors champ. Tous les niveaux et domaines de formation étaient concernés.

De façon plus précise, les critères d'éligibilité pour être dans le champ retenu, nommé ensuite « champ Céreq », sont les suivants :

- avoir été inscrit dans un établissement de formation en France métropolitaine durant l'année scolaire 2003-2004 ;
- avoir quitté le système éducatif entre octobre 2003 et octobre 2004 ;
- ne pas avoir interrompu ses études durant une année ou plus avant l'année scolaire 2003-2004 (sauf pour raison de santé).
- ne pas avoir repris ses études pendant l'année qui a suivi l'entrée sur le marché du travail
- avoir 35 ans ou moins en 2004
- être localisé en France métropolitaine au moment de l'enquête (ce qui exclut donc notamment les personnes poursuivant des études à l'étranger ou y allant pour un premier emploi).

Ces conditions sont cumulatives.

Quelques points particuliers concernent l'application de ces critères :

- Bien qu'il s'agisse de contrat de travail au même titre que les contrats de professionnalisation ou que les contrats de qualification, les contrats d'apprentissage sont considérés comme relevant de la formation initiale. Une personne repérée comme sortant de formation en 2003-2004 qui poursuit par un contrat d'apprentissage en 2004-2005 est donc considérée en poursuite d'études, donc hors champ. Ce n'est pas le cas s'il s'agit d'un contrat de professionnalisation ou de qualification.
- Une personne sortie d'un établissement de formation en 2003-2004 qui poursuit des cours par correspondance ou des cours du soir en 2004-2005 est considérée comme en poursuite d'études, donc hors champ, si elle n'a pas d'emploi en parallèle. Si elle a un emploi en parallèle, sa situation d'emploi prime.
- Une personne sortie d'un établissement de formation en 2003-2004 mais poursuivant ses études en 2004-2005 comme élève fonctionnaire n'est considérée comme étant en poursuite d'études ; elle est considérée en emploi. Les personnes en deuxième année d'IUFM sont donc, en particulier, considérées comme étant en emploi.

Les extensions

Les acteurs intervenants dans le domaine de la formation sont multiples, avec leurs questionnements propres mais aussi avec un questionnement commun sur le devenir des bénéficiaires. A la demande de certains d'entre eux, ministères, conseils régionaux ou observatoires de branches, des extensions sont régulièrement adossées aux enquêtes « Génération ». Elles permettent de situer les analyses ciblées sur des publics, des filières ou des territoires particuliers dans un contexte plus large, par rapprochement avec des indicateurs de référence nationaux.

Plusieurs types d'extensions sont possibles, éventuellement combinables :

- une extension d'échantillon, de façon à disposer d'un nombre de répondants suffisants pour permettre des analyses statistiquement pertinentes sur les catégories de sortants ciblées ;
- une extension de champs, pour interroger également sur les catégories de sortants ciblées les personnes non retenues dans le champ Céreq (par exemple en levant la restriction aux seuls primo sortants) ;
- une extension de questionnaire, pour poser quelques questions complémentaires sur des catégories de sortants ciblées.

Pour la première interrogation de l'enquête « Génération 2004 », le nombre de répondants visés pour l'enquête nationale hors extension était de 30 000, auquel s'ajoutaient 40 000 répondants attendus supplémentaires répartis entre seize extensions.

Le tableau à la page suivante détaille l'ensemble des demandes d'extensions qui ont été effectuées auprès du Céreq.

Tableau 1. Bilan des demandes d'extensions sur Génération 2004

Institution ou organisme demandeur d'extension	Cible de sortants	Objectif de questionnaires supplémentaires	Type de questionnaire	Extension de champ	Extension de questionnement
Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP)	Diplômés L3, M2 et Licence Professionnelle	11 000	Allégé	Non	Non
Directions Générales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation	Doctorats hors santé	1 300	Complet	Sorties jusqu'en décembre 2004	Module Thèse
Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et de la Statistique du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Drees)	Formations sanitaires et sociales	4 800	Complet	Inclusion des post-initiaux, sorties jusqu'en décembre 2004, pas de limite d'âge	Module Post-initiaux
Ministère de la Culture	Formations de la Culture	850	Allégé	Non	Non
Institut Français de l'Environnement (Ifen)	Formations de l'environnement	1 300	Allégé	Non	Non
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative	Diplômés des formations du Sport	2 200	Allégé	Inclusion des post-initiaux, sorties jusqu'en décembre 2004, pas de limite d'âge	Modules Post-initiaux et Multi-activité
Association nationale pour la formation automobile (Anfa)	Formations de la filière automobile	2 100	Complet	Non	Non
Observatoire prospectif du commerce (FORCO)	Formations du commerce	1 550	Allégé	Non	Non
Groupe Statistique d'évaluation (GSE)	Tous les sortants (pour obtenir une représentativité au niveau régional sur un découpage homme/femme et secondaire/supérieur)	6 000	Allégé	Non	Non
Région Nord-Pas-de-Calais	Tous les sortants de Nord-Pas-de-Calais (pour obtenir une représentativité au niveau régional en 10 niveaux de diplôme*)	750	Allégé	Non	Non
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Tous les sortants de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (pour obtenir une représentativité au niveau régional en 10 niveaux de diplôme*)	1 050	Allégé	Non	Non
Région Poitou-Charentes	Tous les sortants de Poitou-Charentes (pour obtenir une représentativité au niveau régional en 10 niveaux de diplôme*)	1 800	Allégé	Non	Non
Région Lorraine	Tous les sortants de Lorraine (pour obtenir une représentativité au niveau régional en 10 niveaux de diplôme*)	1 645	Allégé	Non	Non
Région Basse-Normandie	Tous les sortants de Basse-Normandie (pour obtenir une représentativité sur les niveaux 4, 5, 6)	1 800	Allégé	Non	Non
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'emploi et des solidarités (Dares)	CFA		Complet	Non	Module Apprentissage
Association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)	Tous les sortants		Complet	Non	Questions sur la santé et le handicap

*10 niveaux de diplômes : Sans diplôme, CAP/BEP Industriel, CAP/BEP tertiaire, Bac Général, Bac Industriel, Bac Tertiaire, Bac+2 Industriel, Bac+2 santé ou tertiaire, Second Cycle et Troisième Cycle ou Ecoles.

Le calendrier permet de distinguer six situations exclusives l'une de l'autre : deux situations d'emploi : intérim ou autre (« en entreprise ») ; une situation de recherche d'emploi ; une situation de reprise d'études ; une situation de formation¹ et les autres cas². Par construction, une seule situation peut être déclarée pour un mois donné et toute séquence dure un nombre entier de mois. Deux séquences successives ne peuvent pas correspondre à une même situation (par exemple, il n'est pas possible de décrire deux séquences d'intérim contiguës ou deux séquences de formation contiguës). Par exception, deux séquences en entreprises peuvent être contiguës en cas de changement d'établissement (mais pas en cas de changement de profession ou de contrat au sein du même établissement).

Lors de l'enquête, l'ensemble des séquences d'emploi ou de non emploi sont décrites de façon successive en commençant par celle qui débute à la date de sortie de formation initiale et en terminant par la séquence correspondant à la situation actuelle. Lorsque le calendrier professionnel est rempli pour l'intégralité de la période, c'est-à-dire de la date de sortie de formation initiale augmentée d'un mois à la date d'enquête, la succession des séquences est listée à l'enquête pour les valider.

Après cette validation, des modules de description fine des séquences s'ouvrent par ordre chronologique. Pour le questionnaire allégé, seule la première séquence d'emploi et la séquence relative à la situation à la date de l'enquête sont concernées.

Encadré 2 - Une enquête de la statistique publique

L'enquête « Génération 2004 », extensions comprises, est une enquête de la statistique publique et relève à ce titre de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Celle-ci définit le cadre de procédures destinées à garantir l'intérêt, la pertinence et la qualité des enquêtes publiques, ainsi que la confidentialité des informations collectées.

L'opportunité de l'enquête « Génération 2004 » a ainsi été discutée au Comité national de l'information statistique (Cnis), qui a émis un avis favorable en 2005 puis lui a attribué un label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête (label n°2007X712AU du 20 novembre 2006).

Une phase de concertation

Au préalable, une phase de concertation a permis l'expression des attentes de diverses institutions, des partenaires sociaux et d'experts, à partir d'une présentation des bilans techniques et des utilisations des enquêtes précédentes.

Une première réunion, le 15 mars 2006, a rassemblé des représentants des différentes directions du ministère de l'éducation nationale, du conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTV), du Médef, de la confédération française démocratique du travail (CFDT), de l'Unsa, de l'office national d'information sur l'enseignement et les professions (Onisep) et d'autres personnes qualifiées, notamment des chercheurs.

Une deuxième réunion, plus technique, le 17 mai 2006, a rassemblé des représentants de l'Administration (direction générale de l'enseignement scolaire), de services statistiques ministériels (la Depp, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ; la Dares, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), l'Insee, le laboratoire d'analyse sociologique et des méthodes appliquées aux sciences sociales (Lasmas), le laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi (Lirhe), le conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc) et l'observatoire régional de l'emploi, de la formation et des qualifications de Lorraine.

L'enquête a également été discutée au comité des tutelles du Céreq du 14 juin 2006.

La confidentialité des réponses

Les réponses apportées à l'enquête sont confidentielles. Les fichiers des réponses détaillées à l'enquête qui sont mis à disposition des chercheurs sont anonymes et ne comportent pas d'informations susceptibles de permettre une identification directe ou indirecte des personnes enquêtées. Par ailleurs, l'ensemble des traitements a fait l'objet de deux déclarations auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) : une première portant sur la constitution de la base de sondage (déclaration n°1063222 sur la « constitution de la base nominative d'individus inscrits en formation initiale en 2004 » ; récépissé du 17 mars 2005) ; une seconde concernant la réalisation de l'enquête elle-même et sa diffusion (déclaration n°1210067 sur l'« enquête de cheminement tous niveaux » ; récépissé du 19 janvier 2007).

¹ Les situations de contrat d'apprentissage, de contrat de qualification ou d'élève fonctionnaire sont considérées comme des périodes d'emploi « en entreprise » et traitées comme telles.

² En particulier, si l'enquêteur déclare une période d'emploi sur la période d'été suivant sa sortie de formation, il est demandé s'il s'agit d'un « job » de vacances. Dans ce cas, la séquence est codée « autre situation ».

Encadré 3 – Les informations sur les différentes séquences du calendrier mensuel d'activité

Pour le questionnaire allégé, concernant le calendrier mensuel d'activité, l'ensemble des séquences sont mentionnées mais seuls le premier emploi et la situation à la date de l'enquête sont décrits.

Pour le premier emploi / l'emploi à la date d'enquête : nom de l'entreprise, lieu de travail, appartenance au secteur public, activité de l'entreprise, taille de l'entreprise ; contexte de l'embauche, raison de l'acceptation du poste ; nature du contrat de travail, profession, durée du travail, rémunération à l'embauche. (respectivement à la date d'enquête pour l'emploi actuel)

Pour la séquence de non emploi à la date d'enquête (recherche d'emploi, formation, autres) : inscription aux Assedic, démarches de recherche d'emploi, formation ; revenus, dont bénéficiaires d'allocations.

Pour la séquence de reprise d'études à la date d'enquête : but (obtenir un diplôme, préparer un concours public), rôle du service public de l'emploi dans la reprise, diplôme ou type de concours préparé.

Le calendrier de l'enquête

La réalisation de l'enquête s'est étendue sur quatre années. Les bases de sortants de formation initiale ont été collectées dès leur disponibilité, au cours de l'année 2005. Le questionnaire a été élaboré au cours de l'année 2006 et du premier trimestre 2007. Les extensions ont été définies sur la même période. L'enquête a été réalisée par téléphone le 2^e trimestre 2007, la phase de pré qualification (voir infra) commençant dès le 1^{er} trimestre 2007.

La constitution de la base de sondage

Il n'existe pas de base d'élèves centralisée couvrant l'ensemble des formations initiales dispensées en France métropolitaine. Il faut donc la constituer spécifiquement pour l'enquête, à partir de différentes sources, dans le cadre d'une collecte *ad hoc*.

La base ainsi constituée présente un défaut de couverture dû aux établissements qui n'ont pas fourni de bases d'élèves lors de la constitution de la base de sondage.

Par ailleurs, les données récupérées sont souvent des listes de sortants³ : il s'agit de personnes inscrites en 2003-2004 dans l'établissement et non réinscrites en 2004-2005 dans le même établissement. Elles peuvent donc s'être réinscrites ensuite ailleurs et sont alors hors du champ de l'enquête. La base comporte aussi des doublons : les jeunes inscrits dans plusieurs établissements ou dans plusieurs filières. Il n'est possible de traiter que partiellement ces deux aspects lors de la constitution de la base de sondage. Des questions filtres permettent donc, dans le questionnaire, de repérer les personnes hors champ.

La constitution de l'échantillon

Le plan de sondage de l'enquête « Génération 2004 » a été construit de façon à obtenir environ 70 000 questionnaires, 40 000 questionnaires complets et 30 000 questionnaires allégés, répartis de façon à satisfaire les différentes demandes d'extensions et selon un tirage équilibré par grands niveaux de formation et régions.

La base de sondage a été divisée en huit ensembles : « rectorats », « universités », « formations agricoles », « Jeunesse et Sport » (établissements concernés par l'extension Sport), « écoles de la Santé et du Social » (établissements concernés par l'extension Santé Social), « IUFM », « écoles du supérieur » et « apprentis ». Ce dernier ensemble comprend tous les apprentis, qu'ils soient sortants de CFA ou non. Les autres regroupements s'entendent donc hors apprentis. Par exemple, le champ « Université » regroupe les sortants des universités hors apprentis.

Le tirage de l'échantillon a été effectué séparément pour chacun de ces huit champs.

Dans le but de voir l'existence possible d'un effet lié à l'établissement de formation dans la vitesse d'insertion des jeunes sortis de ces établissements, un tirage stratifié à deux degrés a été réalisé dans les champs pour lesquels

³ Certains établissements d'enseignement supérieur comme les écoles d'ingénieurs ou de commerce n'ont transmis que les informations concernant les diplômés. La concordance avec les sortants est élevée car dans ces établissements, le taux d'échec ou d'abandon en cours d'études est très faible.

cela était possible, avec un tirage d'établissements d'abord, puis un tirage de sortants de ces établissements, ensuite.

Sont concernés les collèges et lycées couverts par le champ Rectorat et les CFA. Dans les six autres champs, il n'y a pas eu de tirage préalable d'établissements.

Le tirage est stratifié, à deux degrés sur les champs qui le permettent, et à probabilités inégales. Les poids de tirage ont été fixés en tenant compte d'estimations du taux de couverture de la base et du taux de réponse constaté à l'enquête « Génération 1998 » (ce taux incluant en réalité trois aspects non distingués : la probabilité de contact, l'acceptation et le fait de s'avérer être bien dans le champ).

Le taux de tirage se décompose alors ainsi : $Tx1 = P1 * P2 * P3$, avec :

- $P1$, le coefficient de dilatation lié à la couverture
- $P2$, le coefficient de dilatation lié à la non-réponse attendue
- $P3$, le coefficient d'échantillonnage.

Figure 3. : Caractéristiques des tirages à l'intérieur de chaque champ

<p style="text-align: center;">Rectorats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois tirages : <ul style="list-style-type: none"> - collèges - lycées professionnels - lycées généraux et technologiques. • Tirages 2 niveaux • Tirages équilibrés sur : <ul style="list-style-type: none"> - la spécialité (industrielle ou tertiaire) - le niveau - la région de l'établissement. 	<p style="text-align: center;">Universités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois tirages : <ul style="list-style-type: none"> - licence 1 à licence 3 (L1 à L3) - maîtrise 1 et 2 (M1, M2) - doctorat. • Tirages équilibrés sur : <ul style="list-style-type: none"> - la spécialité (disciplines SISE) - le niveau - la région de l'établissement. 	<p style="text-align: center;">Apprentis (CFA et hors CFA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirage 2 niveaux (sauf Corse, Limousin, Lorraine, Poitou-Charentes) • Tirage équilibré sur : <ul style="list-style-type: none"> - la spécialité (industrielle ou tertiaire) - le niveau - la région de l'établissement.
<p style="text-align: center;">Formations agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirage équilibré sur la strate de formation (A10 : bac professionnel, A20 : BTA, A30 : bac technologique, A40 : CAPA BPA BEPA, A50 : BTSA) 	<p style="text-align: center;">DRJS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirage équilibré sur la strate de formation (J01 : brevets d'état, J02 : BPJEPS, J03 : BAPAAT, J05 : BEATEP) 	<p style="text-align: center;">Ecoles de la santé et du social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirage équilibré sur la strate de formation (s10, s20, s30, s40, s50)
<p style="text-align: center;">IUFM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirages équilibrés sur la strate de formation (I10 : sortants de 1^{ère} année, I20 : passage en 2^{ème} année) 		<p style="text-align: center;">Ecoles du Supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quatre tirages : <ul style="list-style-type: none"> - écoles d'ingénieurs - écoles de Commerce - écoles de la Culture - autres écoles du Supérieur • Tirages équilibrés sur la strate de formation

La collecte

L'enquête est collectée par téléphone. Or les coordonnées téléphoniques ne sont pas disponibles dans la majorité des cas dans les fichiers transmis par les établissements de formation. De plus, les personnes ont pu changer de numéro de téléphone, notamment en cas de déménagement, au cours des trois années qui séparent la sortie de formation de la période d'enquête. La phase d'enrichissement de l'échantillon par les coordonnées téléphoniques est donc cruciale. Elle peut être source de biais dans les résultats si le profil des personnes pour lesquelles on ne dispose pas de numéro de téléphone valide diffère fortement des autres.

L'enrichissement de l'échantillon par les coordonnées téléphoniques a permis de retrouver un écho unique, donc un numéro de téléphone unique, pour 36% des individus, plusieurs échos exploitables dans 31% des cas. 33% des individus n'ont pas été retrouvés ou présentaient trop d'échos mais parmi ces derniers, certains disposaient néanmoins d'un numéro de téléphone dans la base de sondage.

La phase d'enrichissement en coordonnées téléphoniques conduit à disposer pour certains individus de plusieurs numéros de téléphone susceptibles d'être le sien ou l'un de ses proches. La phase de pré qualification a pour but d'aboutir à un numéro de téléphone unique à enquêter, grâce à une validation préalable de la personne, voire une vérification de l'appartenance au champ de l'enquête pour les individus relevant de formations où les hors champs sont nombreux.

A cet effet, à l'issue de la phase d'enrichissement en coordonnées téléphoniques, tous les individus présents dans l'échantillon ont été classés selon le degré de fiabilité présumé des coordonnées téléphoniques récupérées et le risque présumé d'être hors champ. Puis, selon les cas, les individus ont été orientés vers une phase de pré qualification destinée à valider l'identité de la personne et son appartenance au champ (25% des cas) ; ils ont été directement qualifiés pour être enquêtés (53% des cas) ou définitivement écartés de l'enquête, faute de coordonnées téléphoniques fiables (22%).

La pré-qualification a porté à la fois sur l'échantillon principal et sur les échantillons de réserve libérés en cours de collecte. Au total, 91 737 individus sur 371 483 ont été traités en pré-qualification. Parmi eux, 26% ont finalement été orientés vers l'enquête ; 25% ont été jugés hors cible (l'individu contacté n'était pas celui recherché) et 12% étaient hors champ (l'individu contacté était bien celui recherché mais ne faisait pas partie du champ de l'enquête). Dans 20% des cas, aucun contact n'a pu être établi (faux numéro, répondeur, non réponse) et dans 18% des cas, le contact a été infructueux (refus de réponse de l'individu ou du tiers répondant, individu à l'étranger, décédé, ...).

La collecte de l'enquête s'est déroulée du 2 avril au 12 juillet 2007, par téléphone, à l'aide d'un questionnaire assisté par ordinateur (« Cati »), sur trois créneaux horaires : en journée (11h45-17h45) et en soirée (18h-20h45), du lundi au vendredi et le samedi, de 10h à 18h.

L'échantillon total, ensemble des extensions et des réserves comprises, comprenait 403 476 individus. L'échantillon opérationnel, composé de l'échantillon principal et des réserves libérées, s'élève à 371 483 individus. Pour 83 730 individus, on ne disposait pas de numéro dans la base de sondage et pour lesquels les recherches téléphoniques n'ont pas été satisfaisantes (aucun numéro retrouvé ou plus de cinq échos).

Ce sont donc 287 753 personnes, soit 77,5% de l'échantillon opérationnel, qui ont été mises en collecte. Parmi elles, compte tenu des impossibilités à joindre et des refus, seules 115 813⁴ ont finalement répondu à la première partie du questionnaire, c'est-à-dire au questionnaire filtre visant à déterminer si l'individu fait bien partie du champ de l'enquête. Parmi eux, 50 424 individus étaient hors champ et 65 389 ont répondu à l'enquête.

Les traitements aval (apurement, codage, repondération)

Différents traitements ont été réalisés sur ces fichiers pour aboutir aux fichiers finaux : apurement des données, enrichissement des résultats de l'enquête par des informations de la base de sondage, traitement de la non réponse globale par repondération, calage sur marge, codage du secteur d'activité et de la catégorie socioprofessionnelle, anonymisation des données etc.

⁴ Calcul à partir du fichier historique d'appels sur la base du classement du dernier appel. Les questionnaires filtres passés lors de la phase de pré qualification sont également pris en compte ici.

Le fichier mis à disposition du grand public

L'utilisation de la variable de pondération finale (PONDEF) permet de disposer de résultats représentatifs de l'ensemble du champ Céreq.

Nom	L'observation dans la table est :	Contenu sélectionné
g2004_allége_int	Le répondant (59 433 observations)	<ul style="list-style-type: none">- caractéristiques individuelles de l'enquêté- formation et parcours scolaire- calendrier professionnel- caractéristiques de l'emploi à la date de l'enquête (s'il existe)- Informations issues de la base de sondage- Pondération

1. Variables issues de la base de sondage

ANTER	Classe terminale	Alph1
--------------	------------------	-------

1 = Oui
2 = Non

SUPER	Sortant du supérieur (dont IV+)	Alph1
--------------	---------------------------------	-------

1 = Oui
2 = Non

INFG3	Classe de sortie inférieure ou égale à la troisième	Alph1
--------------	---	-------

1 = Oui
2 = Non

ERA	Niveau de diplôme	Alph1
------------	-------------------	-------

1 = Inférieur à Bac + 2
2 = Ecole
3 = Université

REGETAB	Région de l'établissement de formation	Alph2
----------------	--	-------

11 = ILE DE FRANCE
 21 = CHAMPAGNE-ARDENNES
 22 = PICARDIE
 23 = HAUTE-NORMANDIE
 24 = CENTRE
 25 = BASSE-NORMANDIE
 26 = BOURGOGNE
 31 = NORD-PAS DE CALAIS
 41 = LORRAINE
 42 = ALSACE
 43 = FRANCHE-COMTE
 52 = PAYS DE LA LOIRE

2. Variables individuelles

Identifiant et pondération

IDENT	Identifiant INDIVIDU	Alph8
--------------	----------------------	-------

PONDEF	Pondération nationale FINALE	Num8
---------------	------------------------------	------

Remarque (s) : Y compris les étudiants étrangers (cette variable de pondération correspond au champ « Céreq »).

Identification de l'enquêté et délimitation du champ

Q1	Sexe de l'enquêté directement codé par l'enquêteur	Alph1
-----------	--	-------

Question : L'enquêté est :

- 1 = Un homme
- 2 = Une femme

Q7B	Obtention du diplôme	Alph1
------------	----------------------	-------

Champ : ANTER = 1

Question : Avez-vous obtenu en 2004, un(e) <diplôme de la classe terminale> ?

- 1 = Oui
- 2 = Non

Parcours scolaire

REG6EME	Région de résidence en 6ème	Alph2
----------------	-----------------------------	-------

Remarque (s) : Variable construite. Modalités de REGETAB.

POL6EME	Caractérisation de la commune de résidence en 6ème	Alph1
----------------	--	-------

- 1 = Pôle urbain
- 2 = Commune monopolarisée
- 3 = Commune multipolarisée
- 4 = Espace à dominante rurale
- Indéterminé

Remarque(s) : Variable construite. Plus d'informations sur les nomenclatures de regroupement de communes sur le site web de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/nomenclatures.htm

Q34	Orientation après la 3ème	Alph1
------------	---------------------------	-------

Champ : INFG3=2

Question : Quelle classe avez-vous suivi après la 3ème ?

- 1 = Une seconde générale ou technologique
- 2 = Une 1ère année de BEP (BEPA) en apprentissage
- 3 = Une 2nde professionnelle ou 1 ère année de BEP (BEPA) voie scolaire
- 4 = Une 1ère année de CAP (CAPA) en apprentissage
- 5 = Une 2nde professionnelle ou 1 ère année de CAP (CAPA) voie scolaire
- 6 = Autre, précisez (O_Q34)
- 7 = Etudes poursuivies à l'étranger (Crée à partir de O_Q34 : Modalité ajoutée)

Q35	Baccalauréat	Alph1
------------	--------------	-------

Champ : si SUPER=1 et Q34 ≠ 7

Question : Avez-vous obtenu (le dernier si plusieurs)

- 1 = Un bac général
- 2 = Un bac technologique
- 3 = Un bac professionnel
- 9 = N'a pas obtenu de bac

Q36	Baccalauréat	Alph1
------------	--------------	-------

Champ : Q35_1 = 1

Question : Vous avez obtenu un bac général : dans quelle série ? (le dernier si plusieurs)

- 1 = L (Littéraire)
- 2 = ES (Economique et social)
- 3 = S (Scientifique)
- 9 = Autre (O_Q36)

Q36B	Baccalauréat	Alph1
-------------	--------------	-------

Champ : Q35_2 = 1

Question : Vous avez obtenu un bac technologique : dans quelle série (le dernier si plusieurs) ?

- 1 = STT (Sciences et techniques du tertiaire)
- 2 = STI (Sciences et techniques industrielles)
- 3 = STL (Sciences et techniques de laboratoire)
- 4 = SMS (Sciences et techniques médico-sociales)
- 5 = STAE, STPA (Agronomie)
- 6 = Hôtellerie
- 7 = Autre (O_Q36B)

Q37	Baccalauréat	Alph8

Champ : Q35_3 = 1

Question : Vous avez obtenu un bac professionnel : dans quelle spécialité ?

Remarque (s) : Menu Bac Pro. La liste des modalités est spécifiée en annexe.

REGBAC	Région de résidence au bac	Alph2

Champ : SUPER = 1

Remarque (s) : Variable construite. Modalités de REGETAB.

POLBAC	Caractérisation de la commune de résidence au bac	Alph3

Champ : SUPER = 1

Remarque (s) : Variable construite. Modalités de POL6EME.

Q39	Qu'avez-vous fait immédiatement après la terminale ?	Alph1

Champ : SUPER= 1 et Q34 ≠ 7

Question : Qu'avez-vous fait immédiatement après la terminale ?

- 1 = Un DEUG (ou L1, DEUST, capacité en droit)
- 2 = Un IUT (DUT)
- 3 = Un BTS
- 4 = Une classe préparatoire aux grandes écoles
- 5 = Une école d'ingénieur (recrutant au niveau bac)
- 6 = Une école de commerce (recrutant au niveau bac)
- 7 = Une école de formation sanitaire et sociale (infirmière, assistante sociale, kiné...)
- 8 = Médecine, Pharmacie (PCEM)
- 9 = Autre

PHDIP PHDIP_R	Plus haut diplôme (en 18 postes)	Alph2

- 01 = Non diplômé
- 02 = CAP-BEP-MC Tertiaire
- 03 = CAP-BEP-MC Industriel
- 04 = Bac pro/techno Tertiaire (bp-mc-bt)
- 05 = Bac pro/techno Industriel (bp-mc-bt)
- 06 = Bac général
- 07 = Bac+2 Santé-social
- 08 = Bac+2 Tertiaire (y compris Deug)
- 09 = Bac+2 Industriel (y compris Deug)
- 10 = Licence pro
- 11 = L3 LSH, Gestion, Droit
- 12 = L3 Maths, Sciences, Techniques, Santé, STAPS
- 13 = M1
- 14 = M2 LSH, Gestion, Droit
- 15 = Ecoles de commerce Bac+5
- 16 = M2 Maths, Sciences, Techniques, Santé, STAPS
- 17 = Ecoles d'Ingénieur
- 18 = Doctorat

Remarque (s) : Variable construite.

PHDIP_R correspond à PHDIP mais intègre des recodifications sur l'enseignement supérieur réalisées pour des travaux spécifiques à ce niveau de formation.

PHD32 PHD32_R	Plus haut diplôme en 32 postes	Alph2
--------------------------------	--------------------------------	-------

- 01 = "Doctorat"
- 02 = "Ecole d'ingénieur"
- 03 = "Ecole de commerce bac+5"
- 04 = "Master professionnel"
- 05 = "Magistère"
- 06 = "DRT"
- 07 = "DESS"
- 08 = "Master recherche"
- 09 = "DEA"
- 10 = "Autre bac+5"
- 11 = "MST-MSG"
- 12 = "Maîtrise"
- 13 = "Ecole de commerce Bac+4"
- 14 = "Autre bac+4"
- 15 = "Licence professionnelle"
- 16 = "Licence"
- 17 = "Autre bac+3"
- 18 = "Autre Bac+2 santé-social"
- 19 = "DUT"
- 20 = "BTS"
- 21 = "DEUST"
- 22 = "DEUG"
- 23 = "Autre bac+2"
- 24 = "Autre Niveau 4 (bees ...)"
- 25 = "Bac général"
- 26 = "Bac technologique"
- 27 = "Brevet de technicien"
- 28 = "Bac professionnel (y compris MC)"
- 29 = "Brevet professionnel"
- 37 = "BEP"
- 38 = "CAP"
- 39 = "Autre niveau 5"

Remarque (s) : PHD32_R correspond à PHD32 avec des recodifications sur l'enseignement supérieur réalisées pour des travaux spécifiques à ce niveau de formation.

DIPSOR	Diplôme de sortie	Alph2
--------	-------------------	-------

Diplôme de sortie, obtenu en 2004. Elle est à blanc pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme de sortie.

- 01 = "Doctorat"
- 02 = "Ecole d'ingénieur"
- 03 = "Ecole de commerce bac+5"
- 04 = "Master professionnel"
- 05 = "Magistère"
- 06 = "DRT"
- 07 = "DESS"
- 08 = "Master recherche"
- 09 = "DEA"
- 10 = "Autre bac+5"
- 11 = "MST-MSG"
- 12 = "Maîtrise"
- 14 = "Autre bac+4"
- 15 = "Licence professionnelle"
- 16 = "Licence"
- 17 = "Autre bac+3"
- 18 = "Autre Bac+2 santé-social"
- 19 = "DUT"
- 20 = "BTS"
- 21 = "DEUST"
- 22 = "DEUG"
- 23 = "Autre bac+2"
- 24 = "Autre niveau 4 (bees,...)"
- 25 = "Bac général"
- 26 = "Bac technologique"
- 27 = "Brevet de technicien"
- 28 = "Bac professionnel (y compris MC)"
- 29 = "Brevet professionnel"
- 37 = "BEP"
- 38 = "CAP"
- 39 = "Autre niveau 5"

Précisions :

- le code 39 regroupe les diplômes d'aides-soignantes, auxiliaires de puériculture, bapaat...
- le code 24 regroupe les diplômes bees, beatep, moniteur-éducateur
- le code 18 regroupe les diplômes d'infirmier, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, assistant de service social, masseur-kinésithérapeute, conseiller en économie sociale et familiale, psychomotricien, pédicure-podologue, ergothérapeute, puéricultrice, sage-femme, orthophoniste, manipulateur d'électro-radiologie, orthoptiste.

Les écoles de commerce bac+4 (code 13) sont ici regroupées avec les « autres bac+4 » (code 14). Les mentions complémentaires, de niveau 4 ou de niveau 5, sont toutes regroupées dans le code 28 avec les bac pro. Celles-ci sont repérables par la variable CLASSE=010 (sans distinction du niveau).

NSFPHD NSFPHD_R	Spécialité du plus haut diplôme	Alph3
--------------------	---------------------------------	-------

- 100 = Formations générales
- 110 = Spécialités pluriscientifiques
- 111 = Physique-chimie
- 112 = Chimie-Biologie, biochimie
- 113 = Sciences naturelles (biologie-géologie)
- 114 = Mathématiques
- 115 = Physique
- 116 = Chimie
- 117 = Sciences de la terre
- 118 = Sciences de la vie
- 120 = Spécialités pluridisciplinaires sciences humaines et droit
- 121 = Géographie
- 122 = Economie
- 123 = Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)
- 124 = Psychologie
- 125 = Linguistique
- 126 = Histoire
- 127 = Philosophie, éthique et théologie
- 128 = Droit, sciences politiques
- 130 = Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes
- 131 = Français, littérature et civilisation française
- 132 = Arts plastiques
- 133 = Musique, arts du spectacle
- 134 = Autres disciplines artistiques et spéc. artist. plurivalentes
- 135 = Langues et civilisations anciennes
- 136 = Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales
- 200 = Technologies industrielles fondamentales (génie industriel, et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle)
- 201 = Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle)
- 210 = Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
- 211 = Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- 212 = Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux y.c. vétérinaire
- 213 = Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- 214 = Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- 220 = Spécialités pluritechnologiques des transformations
- 221 = Agro-alimentaire, alimentation, cuisine
- 222 = Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)
- 223 = Métallurgie (y. c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...)
- 224 = Matériaux de construction, verre, céramique
- 225 = Plasturgie, matériaux composites
- 226 = Papier, carton
- 227 = Energie, génie climatique (y.c. énergie nucléaire, thermique, hydraulique ; utilités ; froid, climatisation, chauffage)
- 230 = Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois
- 231 = Mines et carrières, génie civil, topographie
- 232 = Bâtiment : construction et couverture
- 233 = Bâtiment : finitions
- 234 = Travail du bois et de l'ameublement
- 240 = Spécialités pluritechnologiques matériaux souples
- 241 = Textile
- 242 = Habillement (y. c. mode, couture)
- 243 = Cuirs et peaux
- 250 = Spécialités pluritechnologiques mécaniques-électricité (y. c. maintenance mécano-électrique)
- 251 = Mécanique générale et de précision, usinage
- 252 = Moteurs et mécanique auto
- 253 = Mécanique aéronautique et spatiale
- 254 = Structures métalliques (y. c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)
- 255 = Electricité, électronique (non c. automatismes, productique)
- 300 = Spécialités plurivalentes des services
- 310 = Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y. c. administration générale des entreprises et des collectivités)
- 311 = Transport, manutention, magasinage
- 312 = Commerce, vente
- 313 = Finances, banque, assurances
- 314 = Comptabilité, gestion
- 315 = Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
- 320 = Spécialités plurivalentes de la communication

- 321 = Journalisme et communication (y. c. comm. graphique et publicité)
- 322 = Techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 323 = Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle
- 324 = Secrétariat, bureautique
- 325 = Documentation, bibliothèques, administration des données
- 326 = Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données
- 330 = Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
- 331 = Santé
- 332 = Travail social
- 333 = Enseignement, formation
- 334 = Accueil, hôtellerie, tourisme
- 335 = Animation culturelle, sportive et de loisirs
- 336 = Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes
- 340 = Spécialités plurivalentes des services à la collectivité
- 341 = Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- 342 = Protection et développement du patrimoine
- 343 = Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement
- 344 = Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y. c. hygiène et sécurité)
- 345 = Application des droits et statuts des personnes
- 346 = Spécialités militaires
- 410 = Spécialités concernant plusieurs capacités
- 411 = Pratiques sportives (y. c. arts martiaux)
- 412 = Développement des capacités mentales et apprentissages de base
- 413 = Développement des capacités comportementales et relationnelles
- 414 = Développement des capacités individuelles d'organisation
- 415 = Développement des capacités d'orientation, d'insertion, ou de réinsertion sociales et professionnelles
- 421 = Jeux et activités spécifiques de loisirs
- 422 = Economie et activités domestiques
- 423 = Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel
- 2 = Industriel (sans autre indication)
- 3 = Tertiaire (sans autre indication)

NSFPHD_R correspond à NSFPHD mais intègre des recodifications sur l'enseignement supérieur réalisées pour des travaux spécifiques à ce niveau de formation.

NSFSOR	Spécialité de formation de la classe de sortie	Alph3

Remarque (s) : La liste des modalités est consultable dans le paragraphe sur NSFPHD.

NIVEAU	Niveau de formation de la classe de sortie	Alph2

- 1 = Niveau I
- 2 = Niveau II
- 3 = Niveau III
- 4 = Niveau IV secondaire
- 4+ = Niveau IV Sup
- 5 = Niveau V
- 5b = Niveau V Bis
- 6 = Niveau VI

NIVSOR9	Niveau de sortie en 9 postes	Alph1

- 1 = Non diplômé
- 2 = CAP-BEP-MC
- 3 = Bac
- 4 = Deug
- 5 = BTS-DUT-Santé-social
- 6 = Licence L3
- 7 = Maîtrise M1, MST...
- 8 = DEA-DESS-Master-M2
- 9 = Doctorat

PHDIPREG	Plus haut diplôme (10 postes – extensions régionales)	Alph2

- 01 = Non diplômé
- 02 = CAP-BEP-MC industriel
- 03 = CAP-BEP-MC tertiaire
- 04 = Bac pro/techno industriel (bp-mc-bt, STL STI)
- 05 = Bac pro tertiaire (bp-mc-bt)
- 06 = Bac général / Bac techno STT (y compris SMS)
- 07 = Bac+2 industriel
- 08 = Bac+2 Tertiaire (y compris santé/social niv3)
- 09 = 2eme cycle
- 10 = 3eme cycle ou écoles

Caractéristiques individuelles et environnement familial

HAB1	Habitat	Alph1

Question : Pour terminer, nous allons vous poser quelques questions sur votre famille. Actuellement, habitez-vous chez vos parents?

- 1 = Oui
- 2 = Non

HAB2	Habitat	Alph1

Champ : HAB1=2

Question : Vivez-vous en couple?

- 1 = Oui
- 2 = Non

REGINTER	Région de résidence actuelle	Alph2

Remarque (s) : Variable construite. Modalités de REGETAB.

POLINTER	Caractérisation de la commune de résidence actuelle	Alph1

Remarque (s) : Variable construite. Modalités de POL6EME.

CA1	Pays de naissance	Alph1

Question : Où êtes-vous né ?

- 1 = En France, y compris DOM-TOM
- 2 = A l'étranger
- 3 = NVPD

CA9	A la fin de vos études en <date de fin de formation>, quelle était la situation de votre père ?	Alph1

Question : A la fin de vos études en <date de fin de formation>, quelle était la situation de votre père ?

- 1 = Il était en emploi
- 2 = Il ne travaillait pas
- 3 = Décédé (ne pas citer)
- 4 = NVPD (ne pas citer)

CA9C	Position professionnelle du père à la date de fin d'études	Alph1

Champ : CA9 = 1, 2

Question : Dans son dernier emploi, avant <Q20>, votre père était-il ?

- 1 = Ouvrier
- 2 = Employé
- 3 = Technicien, agent de maîtrise, VRP, profession intermédiaire
- 4 = Cadre, ingénieur, profession libérale, professeur
- 5 = Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- 6 = Agriculteur
- 7 = NSP (ne pas citer)
- 8 = N'a jamais travaillé

Calendrier professionnel et variables calculées

MOISX	Calendrier Professionnel mensuel	Alph4
-------	----------------------------------	-------

Le calendrier professionnel décrit la situation de l'enquêté, mois après mois, entre sa date de fin de formation et sa date d'interrogation (d'avril à juillet 2007).

Le MOIS1 correspond à novembre 2003. Le dernier mois est le MOIS45 : il correspond à juillet 2007.

Les variables MOISX sont à valeur manquante jusqu'à la date de fin de formation incluse et tirées à l'identique du mois d'interrogation au mois 45. Chaque mois du calendrier est codé sur 4 positions :

- les 2 premières positions renseignent, mois par mois, sur la situation de l'individu. Ces deux positions correspondent à la variable CAL présentée ci-dessous :

- 01 = Emploi passé court
- 02 = Emploi passé long
- 03 = Emploi actuel court
- 04 = Emploi actuel long
- 05 = Chômage passé court
- 06 = Chômage passé long
- 07 = Inactivité passé court
- 08 = Inactivité passé long
- 09 = Formation passé court
- 10 = Formation passé long
- 11 = Chômage actuel court
- 12 = Chômage actuel long
- 13 = Inactivité actuel court
- 14 = Inactivité actuel long
- 15 = Formation actuel court
- 16 = Formation actuel long
- 17 = Reprise d'études passé
- 18 = Reprise d'études actuel
- 20 = Emploi de Vacances
- 21 = Vacances

- les 2 dernières positions des variables MOISX renvoient le numéro de la séquence correspondante (01=première séquence du calendrier, 02=deuxième, 03=troisième etc.).

ID	Indice du premier mois observé	Num8

1 = Novembre 2003

...

15 = Janvier 2005

Remarque (s) : Il correspond au X de la première variable MOISX renseignée. Il est compris entre 1 et 15. Le premier mois observé est le mois suivant la fin de formation (Q20+ 1). (Variable construite)

IF	Indice du dernier mois observé (mois d'interrogation)	Num8

42 = Avril 2007

43 = Mai 2007

44 = Juin 2007

45 = Juillet 2007

(Variable construite)

DUROBS	Nombre de mois renseignés dans le calendrier professionnel	Num8

Remarque (s) : DUROBS = IF - ID + 1. (Variable construite)

NSTOT	Nombre de séquences total	Num8

(Variable construite)

SITDE	Situation de l'enquêté à la date de l'enquête	Alph4

1 = Emploi

2 = Chômage

3 = Inactivité

4 = Formation

5 = Reprise d'études

(Variable construite)

NMEMP	Nombre de mois passés en emploi (hors jobs de vacances)	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NMJVAC	Nombre de mois passés sur des jobs de vacances	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NMCHO	Nombre de mois passés au chômage	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NMINA	Nombre de mois passés en inactivité	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NMFOR	Nombre de mois passés en formation	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NMETU	Nombre de mois passés en reprise d'études	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NMVAC	Nombre de mois passés en vacances	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NSEMP	Nombre de séquences en emploi	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NSCHO	Nombre de séquences de chômage	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NSINA	Nombre de séquences d'inactivité	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NSFOR	Nombre de séquences de formation	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NSETU	Nombre de séquences de reprise d'études	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NSJVAC	Nombre de séquences de jobs de vacances	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

NSVAC	Nombre de séquences de vacances	Num8

Remarque (s) : Calculé sur la période comprise entre ID et IF. (Variable construite)

TAPE	Temps d'accès au premier emploi en nombre de mois	Num8

Remarque (s) : Calculé depuis ID. La variable est à blanc pour les individus n'ayant jamais accédé à un premier emploi. (Variable construite)

TRAJPRO	Trajectoire professionnelle	Alph17

Chaque position est renseignée par une lettre correspondant à la situation décrite par l'individu.

E = Emploi
C = Recherche d'emploi
I = Inactivité
F = Formation
R = Reprise d'études
V = Jobs de vacances
D = Vacances

(Variable construite)

AGE04	Age de l'individu en 2004 (à la sortie du système éducatif)	Num3

Remarque (s) : Variable construite (à partir de Q2 dans le questionnaire)

$AGE04 = 2004 - (1900 + Q2)$.

TYPOTRAJ	Typologie de trajectoire	Alph1
----------	--------------------------	-------

- 1 = Accès rapide et durable à l'emploi
- 2 = Chômage persistant ou récurrent
- 3 = Décrochage de l'emploi
- 4 = Inactivité durable
- 5 = Formation ou reprise d'études de longue durée
- 6 = Accès différé à l'emploi après une période de chômage
- 7 = Formation ou reprise d'études courte durée
- 8 = Accès différé à l'emploi après une période d'inactivité ou de formation

Remarque (s) : Variable construite (à partir des MOISX)

La variable résulte de la réalisation d'une typologie des trajectoires (méthode du LIRHE) prenant en compte comme états sur le marché du travail : emploi, chômage, inactivité et formations ou reprises d'études.

3. Variables relatives à l'emploi à la date de l'enquête

Toutes les séquences entreprise sont repérables dans les variables MOIX.

Seule la situation d'emploi à la date d'enquête est présente dans le fichier mis à disposition du grand public. Les variables correspondantes sont codées xxx2.

DUREE2	Durée de la séquence en nombre de mois - séquence de l'emploi actuel	Alph2
---------------	---	-------

INTER2	Intérimaire plusieurs missions dans plusieurs entreprises - séquence de l'emploi actuel	Alph1
---------------	--	-------

1 = Oui
2 = Non

Remarque(s) : Variable issue du calendrier.

L'entreprise

POL2	Caractérisation de la commune de l'entreprise - emploi actuel	Alph1

Remarque (s) : Variable construite. Modalités de POL6EME.

NATENTR2	Nature de l'entreprise - emploi actuel	Alph2

- 11 = Education nationale
- 12 = Armée
- 13 = Autre Etat
- 21 = Collectivités territoriales
- 22 = Hôpitaux
- 23 = Divers secteurs publics
- 30 = Sécurité sociale
- 40 = Entreprise publique nationalisée
- 50 = Secteur privé
- 60 = Indéterminé

Remarque (s) : Variable construite

TAIL2	Caractéristiques de l'entreprise - emploi actuel	Alph1

Champ : si NATENTR2 = 50 ou 60

Question : Combien de salariés travaillaient dans cette entreprise / établissement ?

- 1 = aucun salarié
- 2 = 1 à 2
- 3 = 3 à 9
- 4 = 10 à 19
- 5 = 20 à 49
- 6 = 50 à 199
- 7 = 200 à 499
- 8 = 500 et plus
- 9 = NSP (Ne pas citer)

NES2	Activité économique de l'entreprise codée en NES - emploi actuel	Alph3

- A00 = Agriculture, sylviculture, pêche
- B00 = Industries agricoles et alimentaires
- C11 = Industrie de l'habillement et des fourrures
- C12 = Industrie du cuir et de la chaussure
- C20 = Edition, imprimerie, reproduction
- C31 = Industrie pharmaceutique
- C32 = Industrie de la parfumerie et entretien
- C41 = Fabrication de meubles
- C42 = Fabrication de bijoux, instruments de musique
- C43 = Fabrication d'articles de sport, de jeux, industries diverses
- C44 = Fabrication d'appareils domestiques
- C45 = Fabrication d'appareils de réception
- C46 = Fabrication de matériel optique, photo, horlogerie
- D00 = Industrie automobile
- E10 = Construction navale, aéronautique, ferroviaire, moto

E20 = Chaudronnerie, métallurgie pour la construction
 E29 = Fabrication de machines et équipements - dont armes
 E31 = Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
 E32 = Fabrication moteurs, génératrices, transformateurs électriques
 E33 = Fabrication d'appareils d'émissions et de transmission
 E39 = Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie, matériel de mesure-contrôle
 F10 = Industries des produits minéraux
 F20 = Industrie textile
 F31 = Industries du bois
 F39 = Fabrication papier, carton, articles dérivés
 F45 = Caoutchouc
 F46 = Plasturgie
 F49 = Chimie, para-chimie, fibres artificielles et synthétiques
 F50 = Métallurgie et transformation des métaux - dont récupération
 F61 = Fabrication de matériel électrique
 F62 = Fabrication de composants électroniques
 G99 = Energie
 H00 = Construction
 J10 = Commerce et réparation automobile
 J20 = Commerce de gros, intermédiaires
 J31 = Grande distribution à dominante alimentaire
 J32 = Autres magasins alimentation
 J33 = Autres commerces de détail, réparations
 K03 = Transports routiers de marchandises
 K10 = Autres transports, auxiliaires des transports
 K05 = Transports aériens, espace
 L01 = Banques, caisses d'épargne, société de crédit
 L02 = Assurances
 L03 = Auxiliaires financiers et d'assurances
 M09 = Activités immobilières
 N10 = Postes et télécommunications
 N21 = Conseil et assistance informatique
 N22 = Services juridiques, comptables, conseil en gestion, communication
 N23 = Administration d'entreprise
 N24 = Publicité, études de marché, sondages
 N25 = Architecture, ingénierie, contrôle
 N30 = Nettoyage
 N31 = Location sans opérateur
 N32 = Sélection et fourniture de personnel
 N33 = Services divers fournis principalement aux entreprises
 N34 = Assainissement, voirie, gestion des déchets
 N35 = Sécurité, gardiennage
 N40 = Recherche et développement
 P10 = Hôtels et restaurants
 P20 = Activités récréatives, culturelles et sportives
 P31 = Services personnels
 P32 = Services domestiques
 Q10 = Education
 Q21 = Santé
 Q22 = Action sociale
 R10 = Administration publique
 R20 = Activités associatives et extra-territoriales
 Z99 = Indéterminé

Remarque (s) : Variable construite. Méthode automatique et manuelle.

Descriptif de l'emploi

EP2_2	Durée de la mission d'intérim - emploi actuel	Alph1

Champ : INTER2 = 1

Question : Nous allons maintenant parler de la mission d'intérim que vous avez effectuée dans l'entreprise <nom de l'entreprise> à partir de <date de début de contrat>. Combien de temps a duré cette mission ?

1 = Nombre de jours

2 = Nombre de mois

EPJ2	Durée de la mission d'intérim - emploi actuel	Alph2

Champ : INTER2 = 1 et EP2_2 = 1

Question : Durée de la mission d'intérim (jours)

EPM2	Durée de la mission d'intérim - emploi actuel	Alph2

Champ : INTER2 = 1 et EP2_2 = 2

Question : Durée de la mission d'intérim (mois)

STAT_FIN2	Dernier contrat de travail dans cette séquence entreprise - actuel	Alph2

Question : Nature du dernier contrat dans l'entreprise

01 = Indépendant (à son compte)

02 = Aide familial

03 = Fonctionnaire

04 = CDI

05 = CDD

06 = Apprentissage

07 = Intérim

08 = Contrat de professionnalisation

10 = CAE, CES, CEC

11 = Autre contrat aidé

12 = Saisonnier

13 = Stagiaire

14 = Pas de contrat

16 = Autres (O_EP27)

18 = CIE

20 = ATER

21 = Post-doc

22 = Vacataire

23 = Contrat étranger

24 = Bourse

25 = CNE

(Variable construite)

Remarque (s) : Les CDI chantier sont classés avec les CDD (modalité 05). Parmi les saisonniers (modalité 12), on trouve de nombreux intermittents du spectacle et des personnes rémunérées par chèque emploi service.

PCS_FIN2	PCS de l'emploi - actuel	Alpha4
----------	--------------------------	--------

111A = Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures	0 à 9 salariés	
111B = Maraîchers horticulteurs sur petite exploitation	223G = Détaillants en tabac presse et articles divers de 0 à 9 salariés	
111C = Viticulteurs arboriculteurs fruitiers sur petite exploitation	223H = Exploitants et gérants libres de station-service de 0 à 9 salariés	
111D = Eleveurs d'herbivores sur petite exploitation	224A = Exploitants de petit restaurant café-restaurant de 0 à 2 salariés	
111E = Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur petite exploitation	224B = Exploitants de petit café débit de boisson associé ou non à une autre activité hors restauration de 0 à 2 salariés	
111F = Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante	224C = Exploitants de petit hôtel hôtel-restaurant de 0 à 2 salariés	
121A = Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures	224D = Exploitants de café restaurant hôtel de 3 à 9 salariés	
121B = Maraîchers horticulteurs sur moyenne exploitation	225A = Intermédiaires indépendants du commerce de 0 à 9 salariés	
121C = Viticulteurs arboriculteurs fruitiers sur moyenne exploitation	226A = Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants de 0 à 9 salariés	
121D = Eleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation	226B = Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants de 0 à 9 salariés	
121E = Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur moyenne exploitation	226C = Agents immobiliers indépendants de 0 à 9 salariés	
121 F = Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante	227A = Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif de 0 à 9 salariés	
122A = Entrepreneurs de travaux agricoles à façon de 0 à 9 salariés	227B = Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement santé social) de 0 à 9 salariés	
122B = Exploitants forestiers indépendants de 0 à 9 salariés	227C = Astrologues professionnels de la parapsychologie guérisseurs de 0 à 9 salariés	
122C = Patrons pêcheurs et aquaculteurs de 0 à 9 salariés	227D = Autres indépendants divers prestataires de services de 0 à 9 salariés	
131A = Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures	231A = Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus	
131B = Maraîchers horticulteurs sur grande exploitation	232A = Chefs de moyenne entreprise de 50 à 499 salariés	
131C = Viticulteurs arboriculteurs fruitiers sur grande exploitation	233A = Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics de 10 à 49 salariés	
131D = Eleveurs d'herbivores sur grande exploitation	233B = Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports de 10 à 49 salariés	
131 E = Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur grande exploitation	233C = Chefs d'entreprise commerciale de 10 à 49 salariés	
131F = Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante	233D = Chefs d'entreprise de services de 10 à 49 salariés	
211A = Artisans maçons	311A = Médecins libéraux spécialistes	
211B = Artisans menuisiers du bâtiment charpentiers en bois	311B = Médecins libéraux généralistes	
211C = Artisans couvreurs	311 C = Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)	
211D = Artisans plombiers chauffagistes	311D = Psychologues psychanalystes psychothérapeutes (non médecins)	
211E = Artisans électriciens du bâtiment	311E = Vétérinaires (libéraux ou salariés)	
211F = Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment	311F = Pharmaciens libéraux	
211G = Artisans serruriers métalliers	312A = Avocats	
211H = Artisans en terrassement travaux publics	312B = Notaires	
211J = Entrepreneurs en parcs et jardins paysagistes	312C = Experts comptables agréés libéraux	
212A = Artisans mécaniciens en machines agricoles	312D = Conseils et experts libéraux en études économiques organisation et recrutement gestion et fiscalité	
212B = Artisans chaudronniers	312E = Ingénieurs conseils libéraux en études techniques	
212C = Artisans en mécanique générale fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)	312F = Architectes libéraux	
212D = Artisans divers de fabrication de machines	312G = Géomètres-experts huissiers de justice officiers ministériels professions libérales diverses	
213A = Artisans de l'habillement du textile et du cuir	313A = Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif	
214A = Artisans de l'ameublement	331A = Personnels de direction de la fonction publique (Etat collectivités locales hôpitaux)	
214B = Artisans du travail mécanique du bois	332A = Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés	
214C = Artisans du papier de l'imprimerie et de la reproduction	332B = Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux	
214D = Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)	333A = Magistrats	
214E = Artisans d'art	333B = Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts du Trésor et des Douanes	
214F = Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers matériel de précision)	333C = Cadres de la Poste	
215A = Artisans boulangers pâtisseries de 0 à 9 salariés	333D = Cadres administratifs de France Télécom (statut public)	
215B = Artisans bouchers de 0 à 9 salariés	333E = Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement Patrimoine Impôts Trésor Douanes)	
215C = Artisans charcutiers de 0 à 9 salariés	333F = Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement Patrimoine)	
215D = Autres artisans de l'alimentation de 0 à 9 salariés	334A = Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)	
216A = Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles	335A = Personnes exerçant un mandat politique ou syndical	
216B = Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles	341A = Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	
216C = Artisans réparateurs divers	341B = Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs	
217A = Conducteurs de taxis ambulanciers et autres artisans du transport de 0 à 9 salariés	342A = Enseignants de l'enseignement supérieur	
217B = Artisans déménageurs de 0 à 9 salariés	342B = Professeurs et maîtres de conférences	
217C = Artisans coiffeurs manucures esthéticiens de 0 à 9 salariés	342C = Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur	
217D = Artisans teinturiers blanchisseurs de 0 à 9 salariés	342D = Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur	
217E = Artisans des services divers de 0 à 9 salariés	342E = Chercheurs de la recherche publique	
218A = Transporteurs indépendants routiers et fluviaux de 0 à 9 salariés	342F = Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique	
219A = Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans effectuant un travail administratif ou commercial	342G = Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique	
221A = Petits et moyens grossistes en alimentation de 0 à 9 salariés	342H = Allocataires de la recherche publique	
221B = Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires de 0 à 9 salariés	343A = Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle	
222A = Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée de 0 à 9 salariés		
222B = Petits et moyens détaillants en alimentation générale de 0 à 9 salariés		
223A = Détaillants en ameublement décor équipement du foyer de 0 à 9 salariés		
223B = Détaillants en droguerie bazar quincaillerie bricolage de 0 à 9 salariés		
223C = Fleuristes de 0 à 9 salariés		
223D = Détaillants en habillement et articles de sport de 0 à 9 salariés		
223E = Détaillants en produits de beauté de luxe (hors biens culturels) de 0 à 9 salariés		
223F = Détaillants en biens culturels (livres disques multimédia objets d'art) de		

344A = Médecins hospitaliers sans activité libérale
344B = Médecins salariés non hospitaliers
344C = Internes en médecine odontologie et pharmacie
344D = Pharmaciens salariés
351A = Bibliothécaires archivistes conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)
352A = Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
352B = Auteurs littéraires scénaristes dialoguistes
353A = Directeurs de journaux administrateurs de presse directeurs d'éditions (littéraire musicale audiovisuelle et multimédia)
353B = Directeurs responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
353C = Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
354A = Artistes plasticiens
354B = Artistes+B493 de la musique et du chant
354C = Artistes dramatiques
354D = Artistes de la danse du cirque et des spectacles divers
354E = Artistes de la danse
354F = Artistes du cirque et des spectacles divers
354G = Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
371A = Cadres d'état-major administratifs financiers commerciaux des grandes entreprises
372A = Cadres chargés d'études économiques financières commerciales
372B = Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
372C = Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
372D = Cadres spécialistes de la formation
372E = Juristes
372F = Cadres de la documentation de l'archivage (hors fonction publique)
373A = Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
373B = Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
373C = Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
373D = Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises
374A = Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
374B = Chefs de produits acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
374C = Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
374D = Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)
375A = Cadres de la publicité
375B = Cadres des relations publiques et de la communication
376A = Cadres des marchés financiers
376B = Cadres des opérations bancaires
376C = Cadres commerciaux de la banque
376D = Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
376E = Cadres des services techniques des assurances
376F = Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
376G = Cadres de l'immobilier
377A = Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
380A = Directeurs techniques des grandes entreprises
381A = Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture la pêche les eaux et forêts
381B = Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture la pêche les eaux et forêts
381C = Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture la pêche les eaux et forêts
382A = Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
382B = Architectes salariés
382C = Ingénieurs cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
382D = Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment travaux publics
383A = Ingénieurs et cadres d'étude recherche et développement en électronique électronique
383B = Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique électronique
383C = Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
384A = Ingénieurs et cadres d'étude recherche et développement en mécanique et travail des métaux
384B = Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
384C = Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
385A = Ingénieurs et cadres d'étude recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire chimie métallurgie matériaux lourds)
385B = Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire chimie métallurgie matériaux lourds)
385C = Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)
386A = Ingénieurs et cadres d'étude recherche et développement des autres industries (imprimerie matériaux souples ameublement et bois énergie eau)
386B = Ingénieurs et cadres d'étude recherche et développement de la distribution d'énergie eau
386C = Ingénieurs et cadres d'étude recherche et développement des autres industries (imprimerie matériaux souples ameublement et bois)
386D = Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie eau
386E = Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie matériaux souples ameublement et bois)
387A = Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
387B = Ingénieurs et cadres de la logistique du planning et de l'ordonnancement
387C = Ingénieurs et cadres des méthodes de production
387D = Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
387E = Ingénieurs et cadres de la maintenance de l'entretien et des travaux neufs
387F = Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
388A = Ingénieurs et cadres d'étude recherche et développement en informatique
388B = Ingénieurs et cadres d'administration maintenance support et services aux utilisateurs en informatique
388C = Chefs de projets informatiques responsables informatiques
388D = Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
388E = Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications
389A = Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
389B = Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
389C = Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande
421A = Instituteurs
421B = Professeurs des écoles
422A = Professeurs d'enseignement général des collèges
422B = Professeurs de lycée professionnel
422C = Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
422D = Conseillers principaux d'éducation
422E = Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement
423A = Moniteurs d'école de conduite
423B = Formateurs et animateurs de formation continue
424A = Moniteurs et éducateurs sportifs professionnels
425A = Sous-bibliothécaires cadres intermédiaires du patrimoine
431A = Cadres infirmiers et assimilés
431B = Infirmiers psychiatriques
431C = Puéricultrices
431D = Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
431E = Sages-femmes (libérales ou salariées)
431F = Infirmiers en soins généraux salariés
431G = Infirmiers libéraux
432A = Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs libéraux
432B = Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs salariés
432C = Autres spécialistes de la rééducation libéraux
432D = Autres spécialistes de la rééducation salariés
433A = Techniciens médicaux
433B = Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
433C = Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
433D = Préparateurs en pharmacie
434A = Cadres de l'intervention socio-éducative
434B = Assistants de service social
434C = Conseillers en économie sociale familiale
434D = Educateurs spécialisés
434E = Moniteurs éducateurs
434F = Educateurs techniques spécialisés moniteurs d'atelier
434G = Educateurs de jeunes enfants
435A = Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
435B = Animateurs socioculturels et de loisirs
441A = Clergé séculier
441B = Clergé régulier
451A = Professions intermédiaires de la Poste
451B = Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
451C = Contrôleurs des Impôts du Trésor des Douanes et assimilés
451D = Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
451E = Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement Patrimoine Impôts Trésor Douanes)
451F = Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement Patrimoine)

451G = Professions intermédiaires administratives des collectivités locales
451H = Professions intermédiaires administratives des hôpitaux
452A = Inspecteurs et officiers de police
452B = Adjudants-chefs adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie
461A = Personnel de secrétariat de niveau supérieur secrétaires de direction (non cadres)
461B = Secrétaires de direction assistants de direction (non cadres)
461C = Secrétaires de niveau supérieur (non cadres hors secrétaires de direction)
461D = Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
461E = Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
461F = Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs
462A = Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
462B = Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
462C = Acheteurs non classés cadres aides-acheteurs
462D = Animateurs commerciaux des magasins de vente marchandiseurs (non cadres)
462E = Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
463A = Techniciens commerciaux et technico-commerciaux représentants en informatique
463B = Techniciens commerciaux et technico-commerciaux représentants en biens d'équipement en biens intermédiaires commerce interindustriel (hors informatique)
463C = Techniciens commerciaux et technico-commerciaux représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
463D = Techniciens commerciaux et technico-commerciaux représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque assurance informatique)
463E = Techniciens commerciaux et technico-commerciaux représentants auprès de particuliers (hors banque assurance informatique)
464A = Assistants de la publicité des relations publiques (indépendants ou salariés)
464B = Interprètes traducteurs (indépendants ou salariés)
465A = Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques de la mode et de la décoration (indépendants et salarié)
465B = Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
465C = Photographes (indépendants et salariés)
466A = Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
466B = Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
466C = Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
467A = Chargés de clientèle bancaire
467B = Techniciens des opérations bancaires
467C = Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
467D = Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale
468A = Maîtrise de restauration : salle et service
468B = Maîtrise de l'hébergement : hall et étages
471A = Techniciens d'étude et de conseil en agriculture eaux et forêt
471B = Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture eaux et forêt
472A = Dessinateurs en bâtiment travaux publics
472B = Géomètres topographes
472C = Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
472D = Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
473A = Dessinateurs en électricité électromécanique et électronique
473B = Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité électromécanique et électronique
473C = Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité électromécanique et électronique
474A = Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
474B = Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
474C = Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux
475A = Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
475B = Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation
476A = Assistants techniques techniciens de l'imprimerie et de l'édition
476B = Techniciens de l'industrie des matériaux souples de l'ameublement et du bois
477A = Techniciens de la logistique du planning et de l'ordonnancement
477B = Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques électromécaniques mécaniques hors informatique)
477C = Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
477D = Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions
478A = Techniciens d'étude et de développement en informatique
478B = Techniciens de production d'exploitation en informatique
478C = Techniciens d'installation de maintenance support et services aux utilisateurs en informatique
478D = Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux
479A = Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
479B = Experts salariés ou indépendants de niveau technicien techniciens divers
480A = Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture sylviculture
480B = Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche
481A = Conducteurs de travaux (non cadres)
481B = Chefs de chantier (non cadres)
482A = Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique électronique
483A = Agents de maîtrise en construction mécanique travail des métaux
484A = Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire chimie plasturgie pharmacie.
484B = Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie matériaux lourds et autres industries de transformation
485A = Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie eau chauffage
485B = Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie matériaux souples ameublement et bois)
486A = Agents de maîtrise en maintenance installation en électricité électromécanique et électronique
486B = Agents de maîtrise en maintenance installation en électricité et électronique
486C = Agents de maîtrise en maintenance installation en électromécanique
486D = Agents de maîtrise en maintenance installation en mécanique
486E = Agents de maîtrise en entretien général installation travaux neufs (hors mécanique électromécanique électronique)
487A = Responsables d'entrepôt de magasinage
487B = Responsables du tri de l'emballage de l'expédition et autres responsables de la manutention
488A = Maîtrise de restauration : cuisine/production
488B = Maîtrise de restauration : gestion d'établissement
521A = Employés de la Poste
521B = Employés de France Télécom (statut public)
522A = Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts du Trésor des Douanes
523A = Adjoints administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
523B = Adjoints administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste France Télécom)
523C = Adjoints administratifs des collectivités locales
523D = Adjoints administratifs des hôpitaux publics
524A = Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
524B = Agents administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste France Télécom)
524C = Agents administratifs des collectivités locales
524D = Agents administratifs des hôpitaux publics
525A = Agents de service des établissements primaires
525B = Agents de service des autres établissements d'enseignement
525C = Agents de service de la fonction publique (sauf écoles hôpitaux)
525D = Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)
526A = Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)
526B = Assistants dentaires médicaux et vétérinaires aides de techniciens médicaux
526C = Auxiliaires de puériculture
526D = Aides médico-psychologiques
526E = Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)
531A = Agents de police de l'Etat
531B = Agents des polices municipales
531C = Surveillants de l'administration pénitentiaire
532A = Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
532B = Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)
532C = Hommes du rang (sauf pompiers militaires)
533A = Pompiers (y.c. pompiers militaires)
533B = Agents techniques forestiers gardes des espaces naturels
533C = Agents de surveillance du patrimoine et des administrations
534A = Agents civils de sécurité et de surveillance
534B = Convoyeurs de fonds gardes du corps enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)
541A = Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie)
541B = Agents d'accueil qualifiés hôtesses d'accueil et d'information

541C = Agents d'accueil non qualifiés
541D = Standardistes téléphonistes
542A = Secrétaires
542B = Dactylos sténodactylos (sans secrétariat) opérateurs de traitement de texte
543A = Employés des services comptables ou financiers
543B = Employés qualifiés des services comptables ou financiers
543C = Employés non qualifiés des services comptables ou financiers
543D = Employés administratifs divers d'entreprises
543E = Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques
543F = Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)
543G = Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises
543H = Employés administratifs non qualifiés
544A = Employés et opérateurs d'exploitation en informatique
545A = Employés administratifs des services techniques de la banque
545B = Employés des services commerciaux de la banque
545C = Employés des services techniques des assurances
545D = Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
546A = Contrôleurs des transports (personnels roulants)
546B = Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
546C = Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
546D = Hôtesse de l'air et stewards
546E = Autres agents et hôtesse d'accompagnement (transports tourisme)
551A = Employés de libre service du commerce et magasiniers
552A = Caissiers de magasin
553A = Vendeurs non spécialisés
553B = Vendeurs polyvalents des grands magasins
553C = Autres vendeurs non spécialisés
554A = Vendeurs en alimentation
554B = Vendeurs en ameublement décor équipement du foyer
554C = Vendeurs en droguerie bazar quincaillerie bricolage
554D = Vendeurs du commerce de fleurs
554E = Vendeurs en habillement et articles de sport
554F = Vendeurs en produits de beauté de luxe (hors biens culturels) et optique
554G = Vendeurs de biens culturels (livres disques multimédia objets d'art)
554H = Vendeurs de tabac presse et articles divers
554J = Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)
555A = Vendeurs par correspondance télévendeurs
556A = Vendeurs en gros de biens d'équipement biens intermédiaires
561A = Serveurs commis de restaurant garçons (bar brasserie café ou restaurant)
561B = Serveurs commis de restaurant garçons qualifiés
561C = Serveurs commis de restaurant garçons non qualifiés
561D = Aides de cuisine apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
561E = Employés de l'hôtellerie : réception et hall
561F = Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
562A = Manucures esthéticiens (salariés)
562B = Coiffeurs salariés
563A = Assistantes maternelles gardiennes d'enfants familles d'accueil
563B = Aides à domicile aides ménagères travailleuses familiales
563C = Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers
564A = Concierges gardiens d'immeubles
564B = Employés des services divers
621A = Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics
621B = Ouvriers qualifiés du travail du béton
621C = Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
621D = Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
621E = Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
621F = Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
621G = Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières pétrole gaz...)
622A = Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
622B = Câbleurs qualifiés bobiniers qualifiés
622C = Monteurs câbleurs qualifiés en électricité
622D = Câbleurs qualifiés en électronique (prototype unité petite série)
622E = Autres monteurs câbleurs en électronique
622F = Bobiniers qualifiés
622G = Plate-formistes contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
623A = Chaudronniers-tôliers industriels opérateurs qualifiés du travail en forge conducteurs qualifiés d'équipement de formage traceurs qualifiés
623B = Tuyauteurs industriels qualifiés
623C = Soudeurs qualifiés sur métaux
623D = Opérateurs qualifiés sur machine de soudage
623E = Soudeurs manuels
623F = Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série moulistes qualifiés
623G = Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)
624A = Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
624B = Monteurs metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série
624C = Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série
624D = Monteurs qualifiés en structures métalliques
624E = Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
624F = Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
624G = Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)
625A = Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire chimie plasturgie éner
625B = Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire chimie biologie pharmacie
625C = Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
625D = Opérateurs de la transformation des viandes
625E = Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)
625F = Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
625G = Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
625H = Ouvriers qualifiés des autres industries (eau gaz énergie chauffage)
626A = Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie production verrière matériaux de construction
626B = Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie production verrière matériaux de construction
626C = Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton
627A = Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
627B = Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement autres opérateurs de confection qualifiés
627C = Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
627D = Ouvriers qualifiés de scierie de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
627E = Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
627F = Ouvriers de la composition et de l'impression ouvriers qualifiés de la brochure de la reliure et du façonnage du papier-carton
628A = Mécaniciens qualifiés de maintenance entretien : équipements industriels
628B = Electromécaniciens électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
628C = Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux mécanique)
628D = Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
628E = Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
628F = Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie santé)
628G = Ouvriers qualifiés divers de type industriel
631A = Jardiniers
632A = Maçons qualifiés
632B = Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
632C = Charpentiers en bois qualifiés
632D = Menuisiers qualifiés du bâtiment
632E = Couvreurs qualifiés
632F = Plombiers et chauffagistes qualifiés
632G = Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
632H = Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
632J = Monteurs qualifiés en agencement isolation
632K = Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
633A = Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)
633B = Dépanneurs qualifiés en radiotélévision électroménager matériel électronique (salariés)
633C = Electriciens électroniciens qualifiés en maintenance entretien réparation : automobile
633D = Electriciens électroniciens qualifiés en maintenance entretien : équipements non industriels

634A = Carrossiers d'automobiles qualifiés
634B = Mécaniciens serruriers qualifiés
634C = Mécaniciens qualifiés en maintenance entretien réparation : automobile
634D = Mécaniciens qualifiés de maintenance entretien : équipements non industriels
635A = Tailleurs et couturières qualifiés ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements)
ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
636A = Bouchers (sauf industrie de la viande)
636B = Charcutiers (sauf industrie de la viande)
636C = Boulangers pâtisseries (sauf activité industrielle)
636D = Cuisiniers et commis de cuisine
637A = Modeleurs (sauf modeleurs de métal) mouleurs-noyauteurs à la main
ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
637B = Ouvriers d'art
637C = Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
637D = Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
641A = Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
641B = Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
642A = Conducteurs de taxi (salariés)
642B = Conducteurs de voiture particulière (salariés)
643A = Conducteurs livreurs coursiers (salariés)
644A = Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
651A = Conducteurs d'engin lourd de levage
651B = Conducteurs d'engin lourd de manœuvre
652A = Ouvriers qualifiés de la manutention conducteurs de chariots élévateurs caristes
652B = Dockers
653A = Magasiniers qualifiés
654A = Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
654B = Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)
654C = Conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques
655A = Autres agents et ouvriers qualifiés (sédataires) des services d'exploitation des transports
656A = Matelots de la marine marchande capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)
656B = Matelots de la marine marchande
656C = Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale
671A = Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
671B = Ouvriers non qualifiés des travaux publics du travail du béton et de l'extraction hors Etat et collectivités locales
671C = Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
671D = Aides-mineurs ouvriers non qualifiés de l'extraction
672A = Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
673A = Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
673B = Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
673C = Ouvriers non qualifiés de montage contrôle en mécanique et travail des métaux
674A = Ouvriers de production non qualifiés : chimie pharmacie plasturgie
674B = Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
674C = Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire
674D = Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie production verrière céramique matériaux de construction
674E = Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois fabrication des papiers et cartons
675A = Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir
675B = Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
675C = Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie presse édition
676A = Manutentionnaires non qualifiés
676B = Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs) non qualifiés
676C = Ouvriers du tri de l'emballage de l'expédition non qualifiés
676D = Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
676E = Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
681A = Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment
681B = Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment
682A = Mécaniciens serruriers réparateurs en mécanique non qualifiés
683A = Apprentis boulangers bouchers charcutiers
684A = Nettoyeurs
684B = Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
685A = Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
691A = Conducteurs d'engin agricole ou forestier
691B = Ouvriers de l'élevage
691C = Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
691D = Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière

691E = Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
691F = Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture
692A = Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

(Variable construite)

FONCT_FIN2	Fonction finale déclarée par l'individu - actuel	Alph1

Champ : STAT_FIN2 ≠ NULL, 01, 02, 03

- 1 = Production, fabrication, chantiers
- 2 = Installation, réparation, maintenance
- 3 = Nettoyage, gardiennage, entretien ménager
- 4 = Manutention, magasinage, logistique
- 5 = Secrétariat, saisie, accueil
- 6 = Gestion, comptabilité
- 7 = Commerce, vente, technico-commercial
- 8 = Etudes, Recherche et développement, méthodes
- 0 = Autre

Remarque (s) : Selon l'intitulé de la profession (EMPL_FIN2), la fonction est désactivée et FONCT_FIN2 n'est pas renseignée.

(Variable construite)

POSPRO_FIN2	Position professionnelle finale déclarée - actuel	Alph2

Champ : STAT_FIN2 ≠ 01, 02

- 0 = Autre
- 1 = Manœuvre ou ouvrier spécialisé
- 2 = Ouvrier qualifié ou ouvrier hautement qualifié ou travailleur agricole
- 3 = Agent de maîtrise
- 4 = Directeur général, adjoint direct
- 5 = Technicien dessinateur VRP
- 6 = Instit., assistante soc., infirmière et autres Cat. B fct pub.
- 70 = Ingénieur ou cadre sans autre précision
- 71 = Ingénieur, cadre technique
- 72 = Cadre commercial ou administratif
- 73 = Cadre technico-commercial
- 8 = Professeur et personnels de catégorie A de la fonction publique
- 91 = Employé
- 92 = Employé qualifié
- 93 = Personnels de catégorie C ou D de la fonction publique

(Variable construite)

SALPRFIN2	Dernier salaire mensuel net prime incluse dans cette entreprise - actuel	Num8

Remarque (s) : Ce salaire n'est pas rapporté à un équivalent temps plein. Pour les salaires et les primes, certains individus répondent en clair et d'autres donnent des tranches. Pour chaque tranche, un montant moyen a été calculé à partir des informations en clair. Le temps de travail a été utilisé pour contrôler la cohérence des données et les redresser le cas échéant.

(Variable construite)

Dhtfin2	Temps de travail - actuel	Alph1

Question : Actuellement, quel est votre temps de travail ?

- 1 = Temps plein
- 2 = Temps partiel

Dhtdfin2	Temps de travail - actuel	Alph1

Champ : *dhtfin2* = 2

Question : Et plus précisément, cela représente (en moyenne)

- 1 = Moins d'un mi-temps
- 2 = Un mi-temps (50 %)
- 3 = Environ 60 % (de 21 à 28 heures par semaine)
- 4 = Environ 80 % (plus de 28 heures par semaine)

Dhtdpfin2	Temps de travail - actuel	Alph1

Champ : *dhtdpfin2* = 1

Question : Et plus précisément, cela représente (en moyenne) ?

- 1 = Moins de 8 heures par semaine
- 2 = De 8 à 14 heures par semaine (20 %)
- 3 = De 14 à 21 heures par semaine (40 %)

Tpcontf2	Temps partiel subi - actuel	Alph1

Champ : *dhtfin2* = 2

Question : Actuellement, souhaitez-vous travailler à temps plein ?

- 1 = Oui
- 2 = Non
- 3 = NSP (ne pas citer)

Recher2	Recherche d'emploi	Alph1

Question : Actuellement, recherchez-vous un autre emploi ?

- 1 = Oui
- 2 = Non

Annexe : Menu Bac professionnel

Format : \$BACPRO

40000000 = EQUIPEMENT EN INSTALLATION ELECTRIQUE
40020002 = ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS
40020101 = PILOTAGE DE SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE (PSPA)
40021201 = CULTURES MARINES
40022002 = INDUSTRIES DE PROCEDES
40022102 = METIERS DE L'ALIMENTATION
40022103 = BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION
40022301 = MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX METALLIQUES MOULES
40022302 = TRAITEMENTS DE SURFACES
40022401 = MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION MATERIAUX CERAMIQUES
40022402 = ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
40022403 = ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTON METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALIETIQUE
40022502 = PLASTURGIE
40022703 = TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES
40022704 = TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES
40023002 = TECHNICIEN DU BATIMENT:ETUDE ET ECONOMIE
40023102 = TRAVAUX PUBLICS
40023201 = CONSTRUCTION BATIMENT GROS OEUVRE (CBGO)
40023202 = ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION ARTS DE LA PIERRE
40023301 = BATIMENT : METAL, ALUMINIUM, VERRE, MATERIAUX DE SYNTHESE
40023302 = AMENAGEMENT - FINITION
40023303 = OUVRAGES DU BATIMENT:ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE
40023304 = AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT
40023403 = ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION EBENISTE
40023404 = TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS
40023405 = TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR
40023406 = TECHNICIEN DE SCIERIE
40024002 = METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE
40024003 = METIERS DE LA MODE ET INDUSTRIES CONNEXES-PRODUCTIVE
40024101 = MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX OPTION INDUSTRIES TEXTILES
40024201 = ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION VETEMENT ET ACCESSOIRE DE MODE
40024202 = ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT
40025003 = MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES OPTION B FABRICATION DES PATES, PAPIERS, CARTONS
40025004 = MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISES OPTION C SYSTEMES FERROVIAIRES
40025005 = PRODUCTIVE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE
40025006 = MICROTECHNIQUES
40025007 = MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS
40025103 = ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION HORLOGERIE
40025106 = TECHNICIEN D'USINAGE
40025107 = TECHNICIEN OUTILLEUR
40025108 = TECHNICIEN MODELEUR
40025207 = MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VOITURES PARTICULIERES
40025208 = MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION VEHICULES INDUSTRIELS
40025209 = MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION BATEAUX DE PLAISANCE
40025210 = MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES OPTION MOTOCYCLES
40025211 = MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A : AGRICOLES
40025212 = MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B : TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION
40025213 = MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS
40025301 = AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - CELLULE
40025403 = CARROSSERIE OPTION CONSTRUCTION
40025404 = CARROSSERIE OPTION REPARATION
40025405 = REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES
40025406 = OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE
40025504 = AERONAUTIQUE OPTION MECANICIEN, SYSTEMES - AVIONIQUE
40025505 = MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX : INSTALLATION ET MAINTENANCE
40025506 = ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS
40025507 = SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES
40025509 = TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR
40031103 = EXPLOITATION DES TRANSPORTS
40031104 = LOGISTIQUE
40031202 = COMMERCE (COMMERCE - SERVICES JUSQU'AU 28/07/1994)
40031206 = VENTE (PROSPECTION-NEGOCIATION-SUIVI DE CLIENTELE)
40031402 = COMPTABILITE
40032101 = ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION COMMUNICATION GRAPHIQUE

40032204 = PRODUCTION IMPRIMEE
40032205 = PRODUCTION GRAPHIQUE
40032302 = PHOTOGRAPHIE
40032402 = SECRETARIAT
40033001 = SERVICES (ACCUEIL, ASSISTANCE, CONSEIL)
40033002 = SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE
40033402 = RESTAURATION
40033601 = ESTHETIQUE- COSMETIQUE PARFUMERIE
40034301 = HYGIENE - ENVIRONNEMENT
40034402 = SECURITE PREVENTION
40321301 = GESTION ET CONDUITE DE CHANTIERS FORESTIERS
99999999 = AUTRE

Index des variables

A	<i>page</i>
AGE04	28
ANTER	14

C	<i>Page</i>
CA1	24
CA9	24
CA9C	24

D	<i>Page</i>
DHTDFIN2	40
DHTDPFIN2	40
DHTFIN2	40
DIPSOR	20
DUREE2	30
DUROBS	26

E	<i>Page</i>
EP2_2	33
EPJ2	33
EPM2	33
ERA	14

F	<i>Page</i>
FONCT_FIN2	39

H	<i>Page</i>
HAB1	23
HAB2	23

I	<i>Page</i>
ID	26
IDENT	16
IF	26
INFG3	14
INTER2	30

M	<i>page</i>
MOISX	25

N	<i>page</i>
NATENTR2	31
NES2	31
NIVEAU	22
NIVSOR9	23
NMCHO	27
NMEMP	26
NMETU	27
NMFOR	27
NMINA	27
NMJVAC	26
NMVAC	27
NSCHO	27
NSEMP	27
NSETU	28
NSFOR	27
NSFPHD	21
NSFPHD_R	21
NSFSOR	22
NSINA	27
NSJVAC	28
NSTOT	26
NSVAC	28

P	<i>page</i>
PCS_FIN2	34
PHD32	19
PHD32_R	19
PHDIP	18
PHDIP_R	18
PHDIPREG	23
POL2	31
POL6EME	16
POLBAC	18

POLINTER	24
PONDEF	16
POSPRO_FIN2	39

Q	<i>page</i>
Q1	16
Q7B	16
Q34	17
Q35	17
Q36	17
Q36B	17
Q37	18
Q39	18

R	<i>page</i>
RECHER2	40
REG6EME	16
REGBAC	18
REGETAB	15
REGINTER	24

S	<i>page</i>
SALPRFIN2	39
SITDE	26
STAT_FIN2	33
SUPER	14

T	<i>page</i>
TAIL2	31
TAPE	28
TPCONTF2	40
TRAJPRO	28
TYPOTRAJ	29

